



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 77306

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les agriculteurs depuis 2004, face à l'envolée du prix du pétrole. En effet, ces derniers sont très largement affectés par les hausses consécutives du prix du fioul (qui a augmenté de plus de 35 % en 2004) et des produits dérivés (plastiques, engrais...). D'autre part, le relatif développement des biocarburants et des huiles végétales est loin de compenser les fortes augmentations constatées. L'utilisation plus importante de ces combustibles permettrait une revalorisation des productions agricoles alors que d'importantes surfaces sont laissées en jachère. Aussi, elle lui demande s'il ne paraît pas judicieux d'alléger le coût de l'énergie supporté par les agriculteurs, ainsi que de définir un plan ambitieux de développement des biocarburants.

Texte de la réponse

Particulièrement attentif à la réduction des charges en agriculture, le Gouvernement a pris une série de mesures substantielles pour limiter l'impact de la hausse des produits pétroliers : pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004 : remboursement de quatre centimes d'euro par litre de fioul domestique utilisé dans les activités agricoles et 0,71 euro par millier de kilowattheure sur le gaz naturel utilisé comme combustible par les serristes ; prolongation de ces mesures jusqu'au 31 juillet 2005 ; le 13 septembre, le Premier ministre a décidé de porter à cinq centimes d'euro le remboursement par litre de fioul, à 0,95 euro le remboursement par millier de kilowattheure de gaz naturel et à défiscaliser de 50 % le fioul lourd. Cela représente un effort supplémentaire pour l'État de 30 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2005. S'agissant par ailleurs de la production de biocarburants à partir d'oléagineux, ce débouché mobilise actuellement 310 000 ha de terres relevant du régime communautaire dit de « jachère industrielle ». L'annonce faite par le Premier ministre, le 2 septembre dernier, d'atteindre dès 2008 un objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants devrait concerner quelques 700 000 ha supplémentaires d'oléagineux cultivés sur jachère. En outre, cet objectif mobilisera de l'ordre de 500 000 ha d'oléagineux cultivés hors jachère qui pourront bénéficier de l'aide aux cultures énergétiques (45 EUR/ha) instaurée en 2003 par le conseil des ministres de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77306

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10077

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12030